

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 48
- présent suppléant : 4
- procurations : 16
- abstention : 0
- votants : 68

DELIBERATION n° 2019/061

L'an deux mille dix-neuf et le 12 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Madame Gisèle ROUILLON a été désignée secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Loïc LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, André RECURT et Didier FAVARO

Présents suppléants : Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY), Danièle VIDAL (remplace Céline CASSAGNEAU), Christine FAUGERE (remplace Jean-Louis VIAU) et André NOGUES (remplace François DABEZIES)

Titulaires ayant donné procuration : Monique MARTIN à Alain PIASER, Hervé CARRERE à Stéphanie NOGUES, Fabienne ROYO à Elisabeth DUCUING, Pascal LACHAUD à Jean-Pierre LARAN, Monique KATZ à Dominique DEMIMUID, Eric DOUTRIAUX à Rose-Marie COLOMES, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, Olivier CLEMENT-BOLLEE à Albert BEGUE, André QUINON à Catherine CORREGE, Jean-Marie DA BENTA à Nicole MARQUIE, Joëlle PEYRO à Bernard PLANO, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Joëlle VIGNEAUX à Christiane ROTGE, Guy RAYNAL à Didier FAVARO, Jean-Paul COMPAGNET à Henri FORGUES, Joëlle ABADIE à Suzanne SIMOIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Elie FOURCADE, Bernard PRIEUR, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Zoulikha CHEBBAH, Philippe LACOSTE, Valérie DUPLAN, Gérard SABATHIE, Jean-Marie DUTHU, Francis ESCUDE

Objet : Voie verte : lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité par le PETR du Pays des Nestes

Depuis plusieurs années, les élus du territoire du Pays des Nestes et les associations locales se préoccupent du devenir de la voie ferrée reliant la commune d'Avezac à celle d'Arreau.

Au cours de différentes réunions, plusieurs solutions ont déjà été évoquées auprès de l'Etat et de la SNCF, mais afin de mener une réflexion éclairée sur toutes les possibilités à envisager et en mesurer les potentialités et les contraintes, il a été convenu de réaliser une étude de faisabilité en amont.

La réunion du 20 novembre 2018, au sein de la Sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre, en présence de Madame la Sous-Préfète et des Présidents des Communautés de Communes des communes impactées par cette voie-verte, le PETR du Pays des Nestes a été choisi pour être le support d'une étude élargie aux diverses problématiques.

Cette étude aura pour objet : la définition d'un projet partagé, de définir les opportunités et les contraintes en termes d'aménagement, et de proposer différentes modalités de gestion.

Ce même jour, les membres du bureau ayant autorisé le Président à constituer et réunir un comité de pilotage, et mandaté le Président pour tout mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération, le Président du PETR du Pays des Nestes a demandé aux membres du Comité Syndical du 22 mars 2019, de constituer le comité de pilotage de la voie verte.

Les membres du comité syndical ont également souhaité mettre en place un comité technique, composé notamment des Directeurs-trices des Communautés de Communes Aure-Louron et Plateau de Lannemezan, Directeur des Routes et des Transports du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le PETR invite la CCPL, comme convenu lors du comité syndical du PETR du 22 mars 2019, à :

- prendre une délibération de principe avant le 1er mai 2019
- désigner 5 délégués pour représenter la communauté de communes au sein du comité de pilotage.

Après avoir fait acte de candidature, l'Assemblée convient de proposer de désigner au sein de ce COPIL des représentants des communes concernées par la voie verte :

- Hèches : Olivier CLEMENT-BOLLEE
- Izaux : Elisabeth DUCUING
- Lortet : Michel SICARD
- Avezac-Prat-Lahitte : Albert BEGUE
- La Barthe de Neste : Philippe SOLAZ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'approuver le lancement par le PETR du Pays des Nestes d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une voie verte entre Avezac-Prat-Lahitte et Arreau,
- De désigner les 5 délégués proposés ci-dessus pour représenter la communauté de communes au sein du comité de pilotage.

Pour copie conforme,

Le Président

Bernard PLANO



Affichée le 26 AVR. 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20190412-2019-061-DE
Date de télétransmission : 26/04/2019
Date de réception préfecture : 26/04/2019